

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 296

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 39 :

« La programmation militaire sur la période 2024-2030 décline, outre le maintien au meilleur niveau de notre dissuasion, des priorités dans des domaines clés dont les efforts sont détaillés ci-dessous. Les efforts sur les domaines capacitaires (innovation, espace, drones et défense surface-air) sont définis hors masse salariale et ont des périmètres disjoints. Les efforts sur les domaines thématiques (Outre-mer, forces spéciales et munitions) ont, eux, une dimension transverse, et peuvent à ce titre inclure, pour partie, des moyens également présentés dans les efforts capacitaires (drones, renseignement, défense sol air). »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de clarifier le périmètre des efforts physico-financiers présentés dans les alinéas qui suivent. Il s'agit en particulier d'appeler l'attention sur le fait que les efforts au profit des domaines Outre-mer, forces spéciales et munitions ne s'ajoutent pas dans leur intégralité aux autres efforts mais en reprennent logiquement certains contours. Les moyens des forces d'outre-mer incluent la masse salariale des agents civils et militaires y servant (dont l'augmentation traduit un effort significatif pour renforcer la souveraineté nationale). L'effort sur les munitions intègre pour sa part les moyens dédiés aux missiles sol-air. En revanche, les autres domaines capacitaires décrits répondent de périmètres distincts.